

SD/LV/SB - 2022/0912

DG 2022-1304-A

D220

DOCUMENTS/ARRETES/2022/ARRETES/TEMPORAIRES/MANIFESTATIONS/  
0912OBJECTIFTZONEVAURE(BAPTEMESVOITURESCOMPETITION).DOC

#### LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU l'article L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981 visé le 2 février 1981,
- VU les arrêtés municipaux postérieurs à l'arrêté de circulation urbaine précité réglementant la circulation et/ou le stationnement sur l'agglomération, notamment zone de Vaure,
- CONSIDERANT les avis favorables émis par la commune de Montbrison en date du 29 juin 2022 et par Loire-Forez agglomération en date du 8 juillet 2022 pour l'organisation par l'association OBJECTIF T de baptêmes en voitures de compétition le dimanche 23 octobre prochain Zone de Vaure, au profit du Téléthon 2022,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires sur le territoire communal afin d'assurer la sécurité des véhicules et piétons circulant sur le territoire communal,

#### A R R E T E

ARTICLE 1 : L'association OBJECTIF T sera autorisée à organiser des baptêmes en voitures de compétition le dimanche 23 octobre 2022, Zone de Vaure suivant les prescriptions du présent arrêté municipal.

#### ARTICLE 2 : CIRCULATION ET STATIONNEMENT AVENUE LOUIS LEPINE - BOULEVARD DES ENTREPRISES

##### 1 - ITINERAIRE

- Le parcours des baptêmes sera le suivant et s'effectuera en boucle :

DEPART : avenue Louis Lépine - boulevard des Entreprises - ARRIVÉE : avenue Louis Lépine.

##### 2 - CIRCULATION / STATIONNEMENT

- Ils seront interdits sur le parcours emprunté par les véhicules sauf participants, organisateurs et véhicules de secours et/ou de police.
- Une interdiction de circulation sera mise en place :
  - Avenue Louis Lépine - au rond-point giratoire avec la rocade RD 204
  - Avenue Louis Lépine - au rond-point giratoire avec l'avenue Charles de Gaulle.
- Les déviations obligatoires de circulation seront mises en place à ces mêmes intersections.

##### 3 - DISPOSITIONS DIVERSES

- Le domaine public devra être rendu en bon état de propreté et l'association fera son affaire du nettoyage et de l'évacuation de tous les déchets (ménagers ou autres) qui pourraient être produits au cours de la journée.

#### ARTICLE 3 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives le DIMANCHE 23 OCTOBRE 2022 à partir de 7 heures et seront maintenues jusqu'à 21 heures.
- Les organisateurs se réservent la possibilité de rétablir les conditions de circulation et de stationnement habituelles de manière anticipée.



#### ARTICLE 4 : SIGNALÉTIQUE – SECURITE – DIVERS

- La signalisation appropriée sera déposée sur place par les services techniques municipaux au minimum 48 heures auparavant pour information préalable et sécurité des usagers du domaine public, mise en place puis retirée dès la fin de la manifestation par les organisateurs de cette manifestation.
- Des signaleurs seront placés sur l'ensemble du parcours.
- Le périmètre occupé et ses abords devront être rendus en bon état de propreté et les déchets évacués par les organisateurs.

#### ARTICLE 5 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet.

#### ARTICLE 6 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site Internet de la ville à compter du

ARTICLE 7 : Madame la Directrice générale des services, Messieurs le commandant de la Gendarmerie Nationale et le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Sous-Préfecture de Montbrison,
- La brigade de Gendarmerie de Montbrison,
- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Capitaine des Sapeurs-Pompiers,
- Ambulances Alliance,
- Pôle CTM / Espace public + unité Logistique,
- Monsieur le Maire de la commune de Savigneux,
- Association OBJECTIF T – Monsieur Jean-Paul CHAZELLE – 11 chemin des Raines – 42600 MONTBRISON,
- Département de la Loire – PADD/STD du Montbrison – 53 rue de la République – CS 20184 Savigneux – 42604 MONTBRISON cédex,
- LF aggro / voirie,
- LF aggro / navette urbaine,
- LF aggro / OM et TRI,
- Région RAA / direction des Transports,
- Association SLEM – 9 allée des Haras – 42600 MONTBRISON,
- Transports KEOLIS, 2TMC, PHILIBERT, SESSIECQ, REGION,
- La presse.

Le 14 octobre 2022  
Pour Monsieur le Maire,

Luc VERICEL  
Conseiller municipal délégué

